



## DEMANDE D'UNE CARTE DE LEGITIMATION

### du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour le personnel des missions, représentations et délégations permanentes

Ce formulaire doit être complété en ligne et doit être retourné par note verbale par la Mission permanente à la Mission suisse accompagnés :

- d'une photographie (de bonne qualité, format passeport, datant de moins de trois mois) par personne annoncée;
- de la copie du passeport valable muni, le cas échéant, du visa suisse de chaque personne annoncée.

Nom de la Mission permanente <sup>1</sup>

#### 1. Titulaire principal/e

Monsieur  Madame

Nom/s

Prénom/s

Nom de jeune fille

Date de naissance

Etat civil <sup>2</sup>

Nationalité/s

Nationalité suisse  oui  non

Lieu et pays de naissance

Titre

Fonction

Personnel de carrière transférable du Ministère des affaires étrangères  oui  non

Catégorie

selon la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques <sup>3</sup>

Si carte F : employeur

Passeport  diplomatique  de service  spécial  ordinaire

No

établi le

valable jusqu'au

Date d'entrée en Suisse

en fonction dès le

Permis de séjour ou d'établissement suisse  oui  non

<sup>1</sup> Par "mission permanente", il y a lieu d'entendre : les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales, les missions permanentes auprès de l'Organisation mondiale du commerce, les représentations permanentes auprès de la Conférence du désarmement, les Délégations permanentes des organisations internationales (Bureaux d'observateur), ainsi que les missions spéciales.

<sup>2</sup> Etats civils (à choix) : célibataire, marié/e, séparé/e, divorcé/e, veuf/ve, lié/e par un partenariat enregistré.

<sup>3</sup> Cette convention est applicable par analogie aux missions permanentes et à leurs membres. Le système suisse connaît aussi la notion de personnel local, qui se définit comme des employés de l'Etat d'envoi, occupés à des tâches administratives ou domestiques au sein de la mission permanente, engagés sur une base de droit privé (suisse ou étranger) et ne faisant pas partie du personnel de carrière transférable de l'Etat d'envoi (catégories à choix : personnel administratif local ou personnel domestique local).



## 1. Titulaire principal/e (suite)

Carte de légitimation précédente  oui  non

Adresse privée <sup>4</sup>  
(même provisoire)

No postal

Ville

Pays

Personne remplacée  oui  non

Si oui, nom/prénom de la personne remplacée

## 2. Conjoint du/de la titulaire principal/e, faisant ménage commun avec lui/elle <sup>5</sup>

Monsieur  Madame

Nom/s

Prénom/s

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lien de parenté avec le/la titulaire principal/e  Epoux/se  Concubin/e  Partenaire

Etat civil <sup>2</sup>

Nationalité/s

Nationalité suisse  oui  non

Lieu et pays de naissance

Passeport  diplomatique  de service  spécial  ordinaire

No

établi le

valable jusqu'au

Date d'entrée en Suisse

Permis de séjour ou d'établissement suisse  oui  non

Carte de légitimation précédente  oui  non

<sup>4</sup> L'adresse de la Mission permanente n'est pas acceptée comme une adresse privée et ce même provisoirement.

<sup>5</sup> Epoux/se : s'il/elle est détenteur/trice d'un passeport ordinaire et/ou ne porte pas le même nom de famille que le/la titulaire principal/e, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte de mariage.

Concubin/e : s'il/elle est détenteur/trice d'un passeport ordinaire, il/elle doit être considéré/e par l'Etat d'envoi comme le/la partenaire officiel/le du/de la titulaire principal/e.

Partenaire : s'il/elle est détenteur/trice d'un passeport ordinaire, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte de partenariat enregistré. En l'absence d'un partenariat enregistré, il/elle doit être considéré/e par l'Etat d'envoi comme le/la partenaire officiel/le du/de la titulaire principal/e.



### 3. Enfant/s célibataire/s jusqu'à 25 ans révolus faisant ménage commun avec le/la titulaire principal/e <sup>6</sup>

Nom/s   
Prénom/s  Sexe   
Nationalité/s  Nationalité suisse  oui  non  
Date de naissance  Date d'entrée en Suisse   
Lieu et pays de naissance   
Activité si l'enfant est  études établissement/lieu   
âgé de plus de 21 ans  autres à préciser

Nom/s   
Prénom/s  Sexe   
Nationalité/s  Nationalité suisse  oui  non  
Date de naissance  Date d'entrée en Suisse   
Lieu et pays de naissance   
Activité si l'enfant est  études établissement/lieu   
âgé de plus de 21 ans  autres à préciser

Nom/s   
Prénom/s  Sexe   
Nationalité/s  Nationalité suisse  oui  non  
Date de naissance  Date d'entrée en Suisse   
Lieu et pays de naissance   
Activité si l'enfant est  études établissement/lieu   
âgé de plus de 21 ans  autres à préciser

Nom/s   
Prénom/s  Sexe   
Nationalité/s  Nationalité suisse  oui  non  
Date de naissance  Date d'entrée en Suisse   
Lieu et pays de naissance   
Activité si l'enfant est  études établissement/lieu   
âgé de plus de 21 ans  autres à préciser

<sup>6</sup> Documents additionnels à présenter pour chaque enfant :  
Si l'enfant n'est pas détenteur d'un passeport officiel et/ou ne porte pas le même nom de famille que le/la titulaire principal/e, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte de naissance.  
Si le parent est divorcé/séparé, la Mission permanente doit joindre une copie de la décision lui octroyant la garde de l'enfant mineur (âgé de moins de 18 ans révolus).  
Si l'enfant est adopté, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte d'adoption.  
Les éventuels autres enfants doivent faire l'objet d'une liste séparée dûment signée.



#### 4. Autre/s membre/s de famille <sup>7</sup>

Monsieur     Madame

Nom/s

Prénom/s

Nationalité/s       Date de naissance

Nationalité suisse  oui       non

Lieu et pays de naissance

Etat civil <sup>2</sup>

Passeport  diplomatique     de service     spécial     ordinaire

No

établi le       valable jusqu'au

Date d'entrée en Suisse

Lien de parenté avec le/la titulaire principal/e

Monsieur     Madame

Nom/s

Prénom/s

Nationalité/s       Date de naissance

Nationalité suisse  oui       non

Lieu et pays de naissance

Etat civil <sup>2</sup>

Passeport  diplomatique     de service     spécial     ordinaire

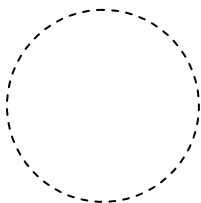
No

établi le       valable jusqu'au

Date d'entrée en Suisse

Lien de parenté avec le/la titulaire principal/e

Sceau officiel :



Date : .....

Signature du Chef de mission

.....

<sup>7</sup> Les autres membres de famille peuvent, à titre exceptionnel, être admis en Suisse au titre de regroupement familial pour résider auprès du/de la titulaire principal/e et recevoir une carte de légitimation de type "H" (sans privilège et immunité). De telles demandes doivent impérativement être soumises par note verbale à la Mission suisse avant l'arrivée en Suisse des intéressés.